



## Communiqué de presse

Montpellier, le 10 mai 2022

### **Le CHU de Montpellier et le FIPHFP signent une convention pour soutenir l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap**

#### **Signature de la convention FIPHFP**

Salon SANTEXPO : Santé/ handicap / Health Care

**Point presse : Mardi 17 mai 2022 à 13 heures**

**Stand CHU de France/G27 – Paris Expo Porte de Versailles**

**Mardi 17 mai 2022, le CHU de Montpellier signera officiellement sa 1<sup>ère</sup> convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), en présence de Thomas Le Ludec, directeur général du CHU de Montpellier, Françoise Descamps-Crosnier, présidente du FIPHFP, Marc Desjardins, directeur du FIPHFP et Caroline Cartallier, directrice régionale adjointe en charge du développement de la Banque des Territoires Occitanie.**

*« Nous avons rencontré de nombreux employeurs publics de la France entière à l'occasion des conventions signées en 2021. Chaque signature est une réussite pour le FIPHFP tant elle est synonyme de mise en place d'une politique durable en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. »* Marc Desjardins, directeur du FIPHFP.

En tant qu'employeur public, le CHU de Montpellier est engagé depuis 10 ans dans une politique active en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Ces derniers représentent aujourd'hui 5,36 % de ses effectifs.

Le CHU de Montpellier est un collectif qui s'engage et s'est structuré dans une démarche visant à améliorer l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents en difficulté de santé. C'est dans cette optique que le projet « Mener une politique d'inclusion du handicap au travail » a été voté à l'unanimité par le CHS-CT du 8 avril 2021 et le CTE du 4 mai 2021. Le conventionnement avec le FIPHFP fait partie intégrante de ce projet pour aller plus loin dans la démarche.

Le FIPHFP soutient le CHU pour la mise en œuvre de sa politique handicap. Cette dernière, structurée et pilotée par une équipe dédiée de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation s'articule autour de 4 axes principaux :

**Maintenir dans l'emploi**, envisagé comme un levier pour soutenir les professionnels en situation de handicap pour lesquels il est nécessaire d'apporter des aménagements et/ou des aides dans l'objectif que la personne travaille de la façon la plus autonome possible, afin de réaliser l'ensemble des activités du métier exercé. Il s'agit aussi de favoriser le travail en équipe. Maintenir dans l'emploi, c'est aussi faire le lien avec la politique de prévention des risques professionnels et des expérimentations, comme l'utilisation souhaitée d'exosquelettes en logistique comme dans les soins pour faire une évaluation de l'impact de ce type d'aide mécanique pour des professionnels en situation de handicap.

**Accompagner la reconversion des personnes** en s'adossant à une structuration solide de l'accompagnement individuel au CHU de Montpellier. Cette dimension s'est développée depuis 2013 et consolidée comme l'un des piliers de la politique RH de l'établissement. Plus de 1000 personnes en 8 ans ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé par l'équipe d'accompagnement professionnel et la Conseillère en Mobilité Carrière. Cette équipe de professionnels de l'accompagnement élabore des modalités de contractualisation sur des Parcours métier en interne, pour favoriser les reconversions internes en cas d'inaptitude et dans le cadre de la prévention de l'inaptitude.

**Recruter des professionnels en situation de handicap** en s'ouvrant à l'apprentissage en soins infirmiers en collaboration avec l'IFSI du Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle (CRIP), proche de Montpellier. Cet organisme, spécialisé dans la formation de personnes en situation de handicap, accompagne le CHU de Montpellier pour la sélection des candidats, la définition de leurs besoins d'adaptation et l'accompagnement des cadres de santé qui les accueillent et assurent le rôle de tuteur. C'est une véritable nouveauté pour notre établissement, qui commence déjà à porter ses fruits. Par ailleurs, la sensibilisation des équipes de la DRHF qui recrutent et gèrent les nouveaux professionnels, contractuels particulièrement, a pour objectif de repérer les personnes en situation de handicap le plus rapidement possible pour les accompagner au mieux dans l'évolution de leur parcours professionnel au sein du CHU.

**Sensibiliser, communiquer et former.** Notre objectif est de former l'ensemble des tuteurs qui accueillent les futurs professionnels et les professionnels en situation de handicap dans le cadre de stages, d'apprentissage ou du recrutement afin de créer une synergie entre ces professionnels qui s'engagent concrètement pour l'inclusion du handicap au travail. Ces tuteurs doivent être en capacité de mieux cerner les besoins, d'ouvrir des conversations avec les personnes concernées sans tabou et avec bienveillance. La sensibilisation et la communication contribuent à faire évoluer les représentations et la culture d'établissement sur le handicap au travail.

Le CHU s'associe aussi au FIPHFP en participant aux actions nationales telles que le Duoday, la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées et s'implique dans le réseau territorial du FIPHFP regroupant les référents Handicap de la Fonction Publique, les Handi-Pactes.

Enfin, le CHU travaille en contact avec des acteurs du territoire. Il a noué un partenariat particulier avec le CRIP (Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle) à travers l'accueil d'apprentis et de stagiaires formés au sein de son IFSI, la réalisation de bilans de compétences très spécialisés pour des reconversions ou encore l'accueil de professionnels de son ESAT dans les secteurs de logistique.

1 702 190 €, c'est le budget total alloué qui permettra de financer l'ensemble des actions pour le conventionnement 2022-2025 : **846 885 € par le FIPHFP et 855 305 € par le CHU de Montpellier**, avec l'objectif d'atteindre le taux de 6% d'emploi des personnes en situation de handicap d'ici la fin 2025 (actuellement de 5,36%).

### **Salon SANTEXPO 2022**

Cette signature sera l'occasion de l'organisation, lors du Salon SANTEXPO 2022, d'une table-ronde sur le thème **Handicap, promotion de la diversité : les CHU, employeurs engagés et responsables**, visant à mettre en évidence des initiatives et démarche innovante en matière de responsabilité sociale de l'employeur et sous l'angle plus spécifique de l'accompagnement des professionnels hospitalier quel que soit leur cadre d'emploi avec un regard croisé du FIPHFP sur les initiatives constatées au titre des conventionnement FIPHFP.

Elle s'articulera autour de 3 temps d'une douzaine de minutes chaque :

- Accompagner les professionnels et futurs professionnels dans les réalités du monde hospitalier,
- La responsabilité de l'employeur : à travers le « Prendre soins » des hospitaliers : les démarches d'appui et d'accompagnement au bien-être au travail des équipes,
- La dynamique d'insertion des professionnels en situation de handicap ou de maintien dans l'emploi.

Avec les intervenants suivants : Danielle Toupiller, médiatrice nationale, Françoise Descamps-Crosnier, présidente du FIPHFP et Jean-Marc Chabannes, Vice-président de la CME de l'PH-HM et Pdt de la commission QVT de la CME.

Pour présenter leur témoignage sur les dynamiques à l'œuvre au sein des CHU et établissements de santé : Mme Giangrecco, sophrologue du personnel au sein du CHU de Clermont-Ferrand et Corinne Durantay, Référente Handicap au sein du CHRU de Nancy

### **A propos du CHU de Montpellier**

Le CHU de Montpellier regroupe 8 établissements et emploie plus de 11 516 personnes. Il est le 3<sup>ème</sup> employeur de la région Occitanie. Il est réparti en 13 pôles hospitalo-universitaires avec 2045 lits et 531 places. Véritable pôle d'excellence, il prend en charge plus de 197 992 hospitalisations par an, 509 587 consultations externes et 3 714 naissances. A la pointe dans de multiples secteurs, il joue un rôle primordial dans la recherche avec 1 734 protocoles en cours. Son budget annuel s'élève à un peu plus d'1 milliard d'euros.

### **A propos du FIPHFP**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois Fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) |  @FIPHFP

## **A propos de La Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour la Banque des Territoires, gestionnaire du mandat du FIPHFP en région, cette convention constitue un engagement supplémentaire aux côtés du CHU de Montpellier pour l'élaboration et le développement de sa politique dédiée à l'emploi et au handicap, au bénéfice de territoires plus inclusifs.

*Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.*

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) |  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

## **Contacts presse**

**FIPHFP** : Pierre-Yves Galléty - 06 42 98 71 47 - [pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com](mailto:pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com)  [@FIPHFP](https://twitter.com/FIPHFP)  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

**CHU de Montpellier** : Louise Potrel - 06 71 60 72 62 - [presse@chu-montpellier.fr](mailto:presse@chu-montpellier.fr)     

**Banque des Territoires Occitanie** - Groupe Caisse des Dépôts : Céline Vallée - 05 62 73 61 56 - [celine.vallee@caissedesdepots.fr](mailto:celine.vallee@caissedesdepots.fr)